

20201109 Médiacités Toulouse

<https://www.mediacites.fr/decryptage/toulouse/2020/11/09/les-limites-de-la-politique-anti-squat-a-toulouse/>

DÉCRYPTAGE

Les limites de la politique anti-squat

Avec une série d'expulsions cet été, la pression des autorités s'est maintenue sur les squats toulousains. Pourtant, le nombre de personnes vivant dans ces lieux précaires reste stable, ce qui relativise l'efficacité de cette logique répressive. A l'heure du reconfinement, la trêve hivernale ne s'applique plus, en théorie, à ces habitants précaires. Les expulsions pourraient donc se poursuivre.

Par Valérie Lassus

-

9 novembre 2020



Deux personnes viennent chercher un repas à la Casa, une structure d'aide, installée dans un squat toléré dans le quartier Arnaud Bernard. La nourriture y est préparée par des bénévoles. / © Alain Pitton

Dès la fin du premier confinement et de la trêve hivernale, prolongée cette année jusqu'au 10 juillet en raison de l'épidémie de Covid-19, les procédures d'expulsions de squats se sont multipliées à Toulouse. Une dizaine de femmes, d'hommes et d'enfants rue Roquelaine, plusieurs dizaines au squat Cazeneuve aux Minimes, ou encore 85 autres à l'ancien Ehpad de Blagnac ont été évacués ces derniers mois. Après la fermeture du [squat de l'avenue de Muret](#) suite à l'incendie de février dernier, les autorités ont confirmé leur inflexibilité en la matière.

L'entrée en vigueur du reconfinement n'offre pas de répit aux occupants de squats. « Nous n'avons vu aucune directive interdisant les expulsions pendant cette période, relève Nina Condeço, porte-parole du DAL 31. Lors d'une réunion concernant [la réquisition de la rue Roquelaine](#), la préfecture de Haute-Garonne ne s'est pas prononcée sur le sujet. Cela veut

dire qu'elle se garde la possibilité d'expulser si la justice le décide, à l'issue du procès du 27 novembre prochain. » Une source d'anxiété supplémentaire pour ces habitants en situation précaire.

Facilité par la Loi Elan – qui prive en théorie les squatteurs du bénéfice de la trêve hivernale, [comme l'expliquait cet article de Capital –](#), le volontarisme des autorités en matière d'expulsion a été renforcé par le vote, le 17 septembre, d'un amendement à la loi d'Accélération et de simplification de l'action publique (Asa), déposé par le député LREM Guillaume Kasbarian. « Cet amendement affirme la priorité du droit à la propriété en simplifiant l'expulsion de squatteurs quel que soit l'usage du bien, domicile principal, secondaire ou occasionnel », précise Daniel Rougé, premier adjoint au maire de Toulouse, chargé notamment de la coordination des politiques de solidarité et d'inclusion. « Il ne faut pas opposer le droit au logement et le droit à la propriété, ajoute-t-il. Donner des moyens supplémentaires au préfet pour raccourcir les délais de procédure n'est pas contradictoire avec l'action d'hébergement temporaire dans un processus d'inclusion par le travail. »

Daniel Rougé fait ici référence au [plan de résorption des bidonvilles dans lequel la ville de Toulouse s'est engagée depuis 2014](#). Il consiste à fournir un logement à certaines personnes s'engageant dans un processus de retour à l'emploi.

Dans les faits, les associations constatent la sévérité accrue frappant les squats. « Il y a sans doute une plus grande répression aujourd'hui vis-à-vis des squatteurs, considérés sans discernement comme des délinquants, des voleurs puisqu'ils ne paient pas de loyer et ne respectent pas la propriété privée », remarque amèrement Léa Gibert, coordinatrice régionale de Médecins du monde, à Toulouse. Un tour de vis qui n'améliore en rien la situation. Ainsi, les occupants de l'ancien Ehpad de Blagnac restés présents lors de l'expulsion ont été, pour certains logés 48 heures dans un gymnase, pour d'autres quelques nuits dans des hôtels, tandis que d'autres encore ont été orientés vers le centre de rétention administrative (CRA) avant d'en être libérés. Faute de solution, 200 à 300 demandeurs d'asile ont finalement ouvert en urgence un nouveau squat à Blagnac, deux jours après la fermeture du précédent.

Un nombre constant d'occupants de squat

Le cycle paraît sans fin. D'autant plus que la politique municipale « d'inclusion par le travail » mise en avant Daniel Rougé n'est pas sans faille. « Le problème, c'est que les responsables de ce programme veulent absolument que les gens rentrent dans des cases, regrette Léa Gibert. On les met dans des logements pas forcément adaptés et dans des quartiers où ils ne sont pas bien vus et cela ne se passe donc pas toujours très bien. De plus, il n'y a qu'un accompagnant pour une quarantaine de familles. Du coup, les personnes décrochent : elles ne vont pas à leurs rendez-vous, ne comprennent pas qu'elles doivent faire des démarches pour ci ou ça... et finissent par sortir du dispositif. Il est important pour l'intégration que la personne puisse s'inscrire dans un territoire, qu'elle y construise un réseau avec l'école, un médecin traitant, des connaissances... Au lieu de cela, on expulse des demandeurs d'asile qui vont grossir le rang des demandeurs de squats quand ils ne les ouvrent pas eux-mêmes avant de se faire expulser très vite. »

Malgré les expulsions médiatiques de squats, le nombre de personnes qui y vivent reste constant, selon les associations. Médecins du monde, le Collectif d'entraide et d'innovation sociale (Cedis) et Droit au logement (DAL) estiment qu'environ 1 300 personnes vivent dans des squats à Toulouse et 700 dans des bidonvilles. Un chiffre sujet à débat puisque la

préfecture a recensé pour sa part « environ 1 500 personnes vivant en squats et campements » à Toulouse.

Si les évacuations emblématiques se sont multipliées ces derniers temps, c'est peut-être aussi parce que la nature des squats a changé ces dernières années à Toulouse. « On est passé de squats organisés, politisés et portés par des collectifs d'ouvriers très militants à des ouvertures en urgence pour répondre à la venue plus importante de primo arrivants, notamment des demandeurs d'asile, témoigne Léa Gibert. Et là, ce ne sont plus des squats à 30 ou 40, mais des lieux de 300 à 400 personnes. »

La lassitude des bénévoles

Cette évolution pèse sur les structures d'accompagnement et les bénévoles qui s'y impliquent. « Il existe des endroits, ouverts il y a 3 ou 4 ans avec un appui des associations, qui bénéficient encore d'une forme d'organisation, comme le pavillon Armengaud géré par le collectif Lascrosses, à Purpan, souligne la coordinatrice régionale de Médecins du monde. Mais il est dur pour les collectifs d'appuyer les très gros squats où le roulement des habitants est important. Les ouvriers ne peuvent pas toujours se positionner comme encadrants. Les citoyens engagés sont fatigués car il faut beaucoup d'énergie et de temps. Sans compter que les moyens financiers font défaut ! »

Anaïs, bénévole du collectif Russel, confirme une certaine lassitude. « Nous sommes sans cesse sur la brèche, notamment pour le suivi des dossiers de demande d'asile ou les procédures d'expulsion. Entre les rendez-vous avec les avocats, la préfecture, la mairie, etc. et la réception des dons, c'est beaucoup de travail. Pour maintenir des conditions décentes d'habitation, il faut trouver des bricoleurs ou des artisans. Il y a aussi le stress de devoir faire face aux huissiers et à la police », témoigne la jeune femme qui a arrêté de travailler pour se consacrer à ses activités militantes. « Pour faire les choses bien, il faudrait être disponible H-24, ajoute-t-elle. Sur le long terme, c'est difficile. Certains d'entre nous se sentent parfois coupables de ne pas arriver à faire mieux. »

Des petits squats plus tolérés

Si les gros squats concentrent l'attention politique, les plus petits semblent passer sous les radars. Depuis 9 ans, la Crea (Campagne de réquisition d'entraide et d'autogestion) réquisitionne des bâtiments à Toulouse. L'association gère actuellement 17 squats dans la commune. « La plupart sont de petits immeubles où nous pouvons caser trois ou quatre logements pour des célibataires ou des familles, explique Léo, bénévole depuis 2011. La situation est plutôt stable pour nous. Nous avons fait de tels progrès en matière juridique, notamment pour les recours, que nous arrivons à maintenir les gens jusqu'à 6 mois dans le même logement au lieu de deux mois avant. »

Occupés illégalement, ces lieux sont tolérés par la municipalité car la plupart de ces bâtiments sont déjà préemptés par la mairie et attendent d'être démolis ou revendus. La Crea est même officiellement autorisée à gérer jusqu'en 2021 la Casa (Centre d'autodéfense sanitaire et alimentaire), située dans le quartier Arnaud-Bernard. Cette petite maison de deux étages de la rue d'Embarthe accueille un lieu où est distribué un repas hebdomadaire et un café. Deux personnes seules et deux familles vivent également sur place.

Officiellement pourtant, la mairie dément tout régime de faveur accordé aux petits squats. « La question du traitement des squats et campements est avant tout liée à la propriété du bien occupé plus qu'à sa dimension, soutient Daniel Rougé. Une procédure judiciaire est lancée chaque fois que la collectivité est propriétaire de l'habitation ou de la parcelle de terrains source d'une occupation illégale. » Même son de cloche du côté de la préfecture de la Haute-Garonne, qui assure que « toute demande d'évacuation d'un squat ou campement illégal, peu importe sa taille, fait l'objet d'une attention particulière de l'État, lequel s'est engagé à diligenter les décisions de justice nécessaires à la libération des lieux par l'intermédiaire de leurs propriétaires ; accorder le concours de la force publique dès que cela est possible ; procéder, en application de la réglementation, à l'accompagnement des personnes évacuées ».

« Il y a toujours eu des squats, et tant qu'il y aura des gens à la rue, ou qui veulent expérimenter une autre forme d'habiter, cette situation perdurera »

L'insistance des autorités à fermer les squats sans s'attaquer à la racine du problème laisse dubitatifs squatteurs et associations. « Il y a toujours eu des squats et tant qu'il y aura des gens à la rue, ou qui veulent expérimenter une autre forme d'habiter, cette situation perdurera », remarque Tarin, ouvrier de squat de 25 ans. « Je ne suis pas certaine qu'il y ait une envie de sortir de l'impasse, observe Léa Gibert. La mairie et le gouvernement sont conscients des réalités mais leur mise en avant systématique du manque de moyens n'est pas justifiée. Cela coûte beaucoup plus cher de mener la politique actuelle, qui est d'expulser les gens, de ne pas les intégrer, de ne pas les loger ou les mettre à l'hôtel que de les intégrer. En ce moment à Toulouse, il y a 1 900 personnes à l'hôtel. Avec cet argent, on pourrait construire des centres d'accueil et des logements sociaux qui seraient plus efficaces. »

Au-delà des squats, c'est toute la question du mal-logement qui reste à régler. Selon l'association Droit au logement, 4 200 personnes seraient mal-logées ou sans-abri à Toulouse. « Si nous soutenons la lutte des mal-logés, voire l'ouverture de squats, c'est parce que cela peut être un moyen de pression sur les autorités pour l'obtention d'un habitat digne », poursuit Nina Condeço. En France, près de 4 millions de personnes sont mal-logées ou sans logis, selon le 25^e rapport de la fondation Abbé Pierre sur le mal-logement.

Depuis janvier dernier, cinq familles occupent un bâtiment « réquisitionné » par le DAL 31 pour faire pression sur les pouvoirs publics afin que ces derniers proposent des solutions d'hébergement aux personnes concernées, comme la loi les y contraint.